



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement**

Rouen, le 10 juillet 2026

Affaire suivie par Mme Carole AUQUIER
02.32.76.51.74

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

à

Monsieur le président
Métropole Rouen Normandie

Objet : Ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux concernant le projet d'aménagement d'une « promenade » dans la vallée du Cailly et valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la Métropole Rouen Normandie et d'une enquête parcellaire.

Vous avez sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet mentionné en objet.

Vous trouverez ci-joint une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant cette enquête du **lundi 12 octobre 2026 à 9h00 au vendredi 13 novembre 2026 à 17h00** ainsi qu'un avis au public, un certificat d'affichage (*à joindre impérativement au dossier à l'issue de l'enquête*) et un accusé de réception (*à retourner à la préfecture sans délai après vérification des pièces*).

J'attire votre attention sur les points suivants :

- **affichage d'un avis au public** (article 6 de l'arrêté) :

À la Métropole Rouen Normandie

Cette mesure de publicité doit impérativement être effectuée au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête, soit avant le **27 septembre 2026**.

Sur les lieux du projet :

Dans les mêmes conditions de délai, un avis est affiché sur les lieux du projet. Cet avis reprend les caractéristiques réglementaires suivantes : format 42 x 59,4 cm (A2), l'avis doit comporter le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations en caractères noirs sur fond jaune. (à plastifier). Je vous joins le modèle de cet avis pour impression.

– **Dossier d'enquête :**

Le dépôt des dossiers papier dans toutes les communes concernées vous incombe et ils doivent être transmis avant l'ouverture de l'enquête.

– **Registres d'enquête**

Les registres papier sont disponibles en mairies de Canteleu, Déville-lès-Rouen, Le Houlme, Malaunay, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville et Rouen ainsi qu'à la Métropole Rouen Normandie.

Vous m'avez également donné votre accord pour la mise en place d'un registre dématérialisé dont les frais sont également à votre charge.

– **Permanences du commissaire enquêteur**

Elles ont été fixées aux lieux, dates et heures indiquées à l'article 4 de l'arrêté.

– **Observations du public**

Toutes les observations écrites reçues à la Métropole Rouen Normandie par voie postale doivent être transmises au commissaire enquêteur afin d'y être annexées à l'un des registres d'enquête.

– **Notification individuelle**

La notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par vos soins, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire, lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

Je vous précise que l'indemnisation du commissaire enquêteur, et les frais d'insertions dans les journaux sont réglementairement à la charge du maître d'ouvrage.

Par conséquent vous recevrez directement du tribunal administratif le montant de l'indemnité à verser au commissaire enquêteur ainsi que les factures relatives aux frais d'insertion dans les journaux et la mise en place du registre dématérialisé directement des fournisseurs.

Je vous remercie de veiller au bon déroulement de l'enquête (affichage de l'avis au public notamment, dépôt des dossiers) et de m'informer sans délai de toute anomalie ou incident qui pourrait survenir.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire relative à l'organisation de cette enquête

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe à la cheffe de bureau,



Tatiana CASTELLO